

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 60

Votants : 73 (dont 13 procurations)

N°21

OBJET :

PERSONNEL  
COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 30 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 30 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTYERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** les différents décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la décision du Président n° 2020-121 du 20 mai 2020 portant modification du tableau des effectifs,

**Vu** l'avis du comité technique du 6 juillet 2020 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

**Considérant** les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

**Considérant** qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

#### **A – Les emplois permanents**

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé :

- De supprimer à la suite de départs en retraite ou mutations :
  - o un emploi de directeur territorial à temps complet,
  - o un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet.
  - o un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet,
  - o un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet.
  
- De créer :
  - o un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet pour nommer un agent du conservatoire à rayonnement départemental suite à la réussite d'un concours,

- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, l'un pour 13 heures hebdomadaires et l'autre pour 10 heures hebdomadaires chargés de l'enseignement musical au conservatoire à rayonnement départemental et d'autoriser le recours à des contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2
  - un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet au stade aquatique.
- D'autoriser le recours à des contractuels au conservatoire à rayonnement départemental pour les emplois permanents chargés de l'enseignement musical sur le fondement de l'article 3-3-2, pour trois ans renouvelables une fois, comme suit :
- Assistant d'enseignement artistique : trois à temps complet et trois à temps non complet
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe : un à temps complet et quatre à temps non complet,
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe : un à temps non complet.

#### **B – Les emplois non permanents**

Pour compléter l'offre d'enseignement musical du conservatoire à rayonnement départemental, il est proposé de créer un emploi non permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe sur le fondement de l'article 3 (contrat de projet d'un an) à hauteur de 280 heures annualisées pour animer le projet de chorale à partir de la rentrée scolaire 2020.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1er septembre 2020 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents et non permanents précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



## ANNEXE DELIBERATION DU 23 JUILLET 2020

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2020

EMPLOIS PERMANENTS						
AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-2)	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELISION DU 23/07/2019)	VARIATION DELIB DU 23/07/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Post : TEMPS NON COMPLET
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>						
Directeur Général des Services	A	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4		4	2	
Directeur Adjoint des Services Techniques	A	1		1	0	
<b>TOTAL FONCTIONNEL</b>		<b>6</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	
<b>1 - SECTEUR ADMINISTRATIF</b>						
Administrateur	A	1		1	0	
Directeur	A	3	-1	2	1	
Attaché Principal	A	11		11	10	
Attaché	A	15		15	11	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	11		11	11	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7		7	6	
Rédacteur	B	19		19	19	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	30		30	28	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	32	+1	33	32	
Adjoint Administratif	C	26		26	20	
<b>TOTAL ADMINISTRATIF(1)</b>		<b>155</b>	<b>0</b>	<b>155</b>	<b>138</b>	
<b>2 - SECTEUR TECHNIQUE</b>						
Ingénieur en Chef hors classe	A	1		1	1	
Ingénieur en Chef	A	1		1	1	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur Principal	A	5		5	5	
Ingénieur	A	4		4	4	
Technicien Principal 1ère classe	B	14		14	14	
Technicien Principal 2ème classe	B	8		8	8	
Technicien	B	6		6	6	
Agent de Maîtrise Principal	C	10		10	10	
Agent de Maîtrise	C	12		12	12	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	20		20	18	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	29		29	26	
Adjoint Technique	C	59		59	54	8
<b>TOTAL TECHNIQUE (2)</b>		<b>156</b>	<b>0</b>	<b>156</b>	<b>145</b>	<b>8</b>
<b>3 - SECTEUR SOCIAL</b>						
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	4		4	4	
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	3		3	3	
Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	A	1		1	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	7		7	7	
Agent Social	C	7		7	6	
<b>TOTAL SOCIAL (3)</b>		<b>24</b>		<b>24</b>	<b>23</b>	

<b>4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>						
Puéricultrice hors classe	A	1		1	1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	1	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	8	-1	7	6	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	5		5	5	
<b>TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)</b>		<b>15</b>	<b>-1</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	
<b>5 - SECTEUR SPORTIF</b>						
Conseiller APS	A	1		1	1	
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	7		7	7	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	2		2	1	
Educateur APS	B	8		8	7	
Operateur des APS	C	1		1	0	
<b>TOTAL SPORTIF(5)</b>		<b>19</b>		<b>19</b>	<b>16</b>	
<b>6 - SECTEUR ANIMATION</b>						
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	7		7	7	
Adjoint d'Animation	C	5		5	5	
<b>TOTAL ANIMATION (6)</b>		<b>16</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	
<b>7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>						
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	6		6	6	
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	5	+1	6	6	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	21	-1	20	19	5
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	13		13	13	7
Assistant Enseignement Artistique	B	8	+1	9	8	5
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)</b>		<b>53</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>17</b>
<b>8 - SECTEUR CULTUREL</b>						
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	1		1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3		3	3	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2		2	2	1
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	
<b>TOTAL CULTUREL (8)</b>		<b>9</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-2)</b>		<b>453</b>	<b>0</b>	<b>453</b>	<b>414</b>	<b>26</b>
<b>AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EMPLOIS BUDGETAIRES (DECISION DU 20/05/2020)</b>	<b>VARIATION DELIB DU 23/07/2020</b>	<b>EFFECTIFS</b>		
				<b>BUDGETAIRES</b>	<b>POURVUS</b>	<b>Dont : TEMPS NON COMPLET</b>
CONTRACTUEL ADM	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (pôle aquatique)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (mission PCAET)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (drh adjoint)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL ADM (organisation et développement rh)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (prévention RH)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (responsable pôle activité pleine nature)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	A	2		2	2	
CONTRACTUEL CULT (Bibliothécaire)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL SOC (directeur multi-accueil)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL TECH (Aménagement)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL TECH (FabLab)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM	B	3		3	3	
CONTRACTUEL ADM (attaché commercial aux sports)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL ADM (com sports et relations partenariales)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (eau potable)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL TECH	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH	C	2		2	2	1
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	C	2		2	2	
<b>TOTAL AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)</b>		<b>27</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>480</b>	<b>0</b>	<b>480</b>	<b>438</b>	<b>27</b>

**EMPLOIS NON PERMANENTS**

EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DECISION DU 28-05-2020)	VARIATION DELIB DU 23 07 2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3	0	
ATTACHE (coordonnateur contrat local de santé)	A	1		1	1	
ATTACHE (chargé de mission terre de jeux)	A	1		1	1	
TECHNICIEN (technicien rivière gemapi)	B	1		1	1	
TECHNICIEN (animateur foncier pat)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (PTRE)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (OPAH/MHE)	B	2		2	1	
CONTRACTUEL TECH (OPAH)	B	4		4	3	
CONTRACTUEL CULT (contrat de projet)	B		1	1	1	1
ASSISTANTES MATERNELLES	C	6		6	6	
MONITEUR ETUDIANT	C	2		2	0	
REPLACANT TEMPORAIRE (art 3-1)		9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art 3-1a)		9		9	9	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art 3-2a)		131		131	0	
APPRENTISSAGE	C	6		6	6	
MEDECIN VACATAIRES		2		2	2	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1	0	
POLE LARDY VACATAIRE		6		6	0	
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>		<b>186</b>	<b>1</b>	<b>187</b>	<b>42</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>666</b>	<b>1</b>	<b>667</b>	<b>480</b>	<b>28</b>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBRATION N° 21/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET

Objet de l'acte : 2020 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS

.....  
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 30/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23JUIL2020\_21

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020\_21-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 21.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020\_21-DE-  
1-1\_1.pdf )